

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un
En exercice : 15	le 30 Novembre
Présents : 11	Le Conseil Municipal de HAUTEPAGE LA TOUR
Votants : 13	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR :	à la Mairie,
CONTRE :	sous la présidence de M. Jean-Marie LAFOSSE
ABSTENTION :	Date de convocation du conseil municipal :
26/11/2021	

Présents : Jean-Marie LAFOSSE, Guy VICTOR, Daniel CARRIÉ, Jean-Luc FILLLOL, Corinne SEGALA, Olivier GIRAUD, Rodolphe BERNOU, Valérie GESLOT DYON, Laurence PICHAYROU, Isabelle GLANES, Christelle DA SILVA.

Absents-Excusés : Thierry CAUSSAT, Jean-Louis FROMENTIN (procuration à Corinne SEGALA), Myriam GOUX (procuration à Christelle DA SILVA), Elanie BARRAU.

Rodolphe BERNOU a été nommé secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20h05

Ordre du jour :

- Budget multiservice – Décision modificative n°2
- Travaux église Notre-Dame
- Communauté de Grand Villeneuvois :
 - o Approbation de l'activité 2020
 - o Approbation du Pacte de gouvernance
- Remplacement de M. Caussat, délégué titulaire au Syndicat du transport scolaire de Penne
- Questions diverses

36-2021 Budget 2021 Multiservice – Décision modificative n°2.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 7-2021 du 8/03/2021 relative au vote du budget primitif MULTISERVICE pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget primitif MULTISERVICE 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstentions

ADOpte la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
6066 - Carburants	4000	701 - Vente de produits	4000
Total dépenses	4000	Total recettes	4000

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

37-2021 : Programme de travaux 2022 – Assainissement et restauration intérieure de l'église Notre-Dame

Monsieur le Maire présente l'avant-projet concernant les travaux d'assainissement et de restauration intérieure de l'église Notre-Dame de Hautefage la Tour, rédigé par Monsieur Stéphane THOUIN, architecte du patrimoine, maître d'œuvre.

. Le diagnostic sanitaire fait ressortir les éléments suivants :

Façades, toitures, recueillement des eaux pluviales :

Le vaisseau principal est couvert par une toiture en tuile plate à forte pente en assez bon état. Cette toiture a été régulièrement nettoyée et révisée. La mousse a tendance à se développer sur le pan Nord. Il n'y a aucun dispositif de recueillement des eaux pluviales. Le porche qui abrite le portail Nord gothique est également couvert en tuile plate.

Du côté Sud, la salle, la chapelle, et la sacristie sont surmontées par des locaux à l'étage qui étaient occupés par le presbytère. Ce niveau est couvert par une toiture en tuile canal dans le prolongement de la toiture de la nef et du chœur. Cette toiture est en assez mauvais état de conservation, de même que le dispositif de recueillement des eaux pluviales dans la cour du presbytère.

A l'arrière du chœur, l'espace entre le rocher et le chevet a été couvert par une voûte en brique pour créer un passage d'accès vers la porte d'entrée du presbytère (située à l'étage). La partie couverte a été utilisée comme une cave. Elle est aujourd'hui remplie de débris. La voûte est recouverte par une dalle de ciment qui constitue le sol du passage. Les parties latérales sont recouvertes de terre et de végétation.

Une ouverture dans la dalle en forme de demi-cercle dont nous ne connaissons pas l'usage, apparaît contre le pan Sud du chevet. L'ensemble n'est plus étanche et d'importantes taches d'humidité sont visibles dans le chœur de l'église jusqu'à une hauteur de 4 m environ. De plus, les joints des maçonneries du chevet ont été refaits au ciment, ce qui contribue à maintenir l'humidité à l'intérieur des maçonneries.

Du côté Nord, les eaux pluviales sont recueillies par un caniveau de surface à forte pente, qui lui-même se jette dans un large caniveau à grille implanté en travers de la chaussée au droit du portail Nord. La source « miraculeuse » dont l'émergence se situe sous le chœur de l'église a été canalisée lors des travaux de 2001/2002. Un bassin a été aménagé à la sortie de la canalisation sur le mur Ouest.

Présence de termites :

Lorsqu'elle a réalisé des sondages dans l'église, l'entreprise Atelier 32 a repéré la présence de termites dans le confessionnal situé près du sas d'entrée. Une société spécialisée a confirmé l'infestation et a noté leur présence à plusieurs endroits dans l'édifice :

- Traces de cordons actifs de termites sur la colonne située à côté du confessionnal
- Attaques de termites sur le confessionnal
- Présence de cordons de termites sur des bancs entreposés dans le fond de l'église
- Attaques de termites actives sur la porte de la « salle sud »
- Attaques de termites sur des bois entreposés sur le sol de la « salle sud ».

Cette infestation est actuellement assez limitée mais un traitement doit être réalisé à court terme.

Décor intérieurs

Le décor peint de la nef et du chœur est homogène. Il a été réalisé en 1874 par le peintre P. Tartas. Ce décor, exclusivement géométrique, accompagne l'architecture gothique de l'église. Dans le chœur, des fausses fenêtres sont peintes dans les travées qui ne comportent pas d'ouvertures.

Les vitraux réalisés par le maître verrier G.P. Dagrant sont légèrement postérieurs (1877).

L'église renferme un ensemble de chapiteaux sculptés du XV^{ème} siècle qui ont reçu un décor polychrome en 1874. Le décor peint est très encrassé et altéré par les infiltrations et remontées d'humidité dans les murs.

Les enduits sont très dégradés dans le chœur et sur la partie inférieure du mur Nord.

Le décor a également été affecté par la reprise de nombreuses fissures sur la voûte et les élévations lors des travaux de 2001/2007.

Dans le chœur, certaines fissures secondaires n'ont pas été encore reprises. Sur le mur Sud, la fissure cintrée correspond peut-être à une ancienne fenêtre bouchée.

Les joints des sols en dalles de pierre ont été repris au ciment. Des efflorescences de sel et de la mousse sont visibles sur le dallage du chœur. Dans le chœur, les joints des emmarchements sont dégarnis.

Chapelle, sacristie et salle Sud

La chapelle Sud a été restaurée, dans le dernier quart du XX^{ème} siècle. Les enduits anciens et les décors éventuels ont entièrement disparus. Seul l'ornement de la clé a été conservé. L'enduit visible aujourd'hui est un enduit gratté très dur, réalisé avec un mortier hydraulique. On note la présence d'une fissure sous la fenêtre côté Sud. Ces enduits sont tâchés par des remontées de sels. La salle sud a conservé ses enduits anciens recouverts d'un badigeon blanc, mais ceux-ci sont très altérés. Des vestiges d'un sol ancien en carreaux de terre cuite sont également visibles.

Dans la sacristie, le mur Est a été enduit et les trois autres sont rejointoyés. La salle est couverte par le plancher de l'étage supérieur. Certaines maçonneries sont très humides.

Mobilier

Le mobilier du XIX^{ème} siècle :

La majeure partie des objets mobiliers datent de la fin du XIX^{ème} siècle et forment un ensemble homogène avec le décor de 1874 et les vitraux. Les consoles isolées conservées dans le chœur laissent penser que certaines statues ont disparues. Ces objets sont dans des états de conservation variables. Les statues en plâtres sont globalement en assez bon état même si elles sont encrassées et montrent quelques épaufrures et écaillages.

Concernant le chemin de Croix, ce sont les 3 stations situées dans le chœur, partie la plus humide de l'édifice, qui sont les plus altérées. Le plâtre est pulvérulent, la structure métallique oxydée et certaines parties sont manquantes. Le mobilier en bois a également souffert de l'humidité mais aussi d'attaques d'insectes : les vrillettes pour les sièges de célébrant et les termites pour le confessionnal.

Les lustres et les suspensions sont en assez bon état de conservation.

Le mobilier antérieur au XIX^{ème} siècle :

Les fonds baptismaux portant la date de 1656 et le bénitier daté de la première moitié du XVII^{ème} siècle sont globalement en assez bon état même si on peut noter la présence d'usures et d'épaufrures.

La statue en bois doré du XVII^{ème} siècle représentant une vierge à l'enfant en majesté est en assez mauvais état. Des parties sont manquantes, elle souffre d'une attaque de vrillette et la dorure est très altérée.

La petite statue de la vierge à l'enfant du XVII^{ème} siècle ou du XVIII^{ème} siècle présentée dans la chapelle Sud a été vraisemblablement restaurée à la fin du XX^{ème} siècle en même temps que la chapelle. Cette restauration est assez discutable car elle a énormément empâté la statue et n'a pas respecté son décor d'origine.

L'église possède quelques éléments en tissu :

- Deux bannières de processions
- Une canopée de tabernacles dorée comportant des moisissures
- Un ensemble de chapes et de vêtements liturgiques actuellement conservés à l'étage du presbytère.

Electricité

L'édifice dispose d'un éclairage assez sommaire qui met peu en valeur son architecture et ses décors peints. L'installation électrique n'est pas aux normes.

Accessibilité, sécurité incendie

L'église n'est pas conforme du point de vue sécurité incendie et de l'accessibilité. L'entrée dispose d'une marche de 12 cm trop haute pour une personne à mobilité réduite. Les dégagements ne sont pas signalés par des blocs autonomes de sécurités. L'église ne dispose pas d'alarme incendie... Enfin, il faut noter que les alignements de chaises isolées sont interdits. Les sièges doivent être rendus solidaires par rangée de façon à ce qu'elles soient difficiles à renverser ou à déplacer.

Monsieur le Maire rappelle que les prévisions budgétaires ne prévoyaient pas des travaux aussi importants. Il propose que cette opération soit scindée en deux tranches, qui pourraient s'étaler ainsi sur plusieurs exercices.

Il présente le plan de financement provisoire ci-dessous :

	Tranche 1	Tranche 2	TOTAL HT
	Assainissement chœur, chapelle et salle Sud	Nef	
LOT N°1 MAÇONNERIE	112 746,50	40 616,00	153 362,50
LOT N°2 CHARPENTE / COUVERTURE	66 367,00		66 367,00
LOT N°3 PEINTURES MURALES	68 057,50	83 550,00	151 607,50
LOT N°4 MENUISERIE / SERRURERIE	10 379,00	5 244,00	15 623,00
LOT N°5 ELECTRICITE	19 500,00	9 040,00	28 540,00
LOT N°6 LUSTRERIE	6 000,00	14 000,00	20 000,00
LOT N°7 TRAITEMENT DES TERMITES	4 500,00		4 500,00
TOTAL TRAVAUX H.T.	287 550,00	152 450,00	440 000,00

HONORAIRES 10%	28 755,00	15 245,00	44 000,00
HAUSSES ET ALEAS	13 695,00	7 305,00	21 000,00
TOTAL OPERATION H.T.	330 000,00	175 000,00	505 000,00
TVA 20 %	66 000,00	35 000,00	101 000,00
TOTAL T.T.C.	396 000,00	210 000,00	606 000,00

Subventions	1ère tranche	2ème tranche	Total
DSIL 12%	39 600,00	21 000,00	60 600,00
DRAC 40 %	132 000,00	70 000,00	202 000,00
REGION 15 %	49 500,00	26 250,00	75 750,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL	42 000,00	42 000,00	84 000,00
Total subventions	263 100,00	159 250,00	422 350,00

COUT TOTAL DU PROJET TTC	396 000,00	210 000,00	606 000,00
MONTANT DES SUBVENTIONS	263 100,00	159 250,00	422 350,00
Rbt du FCTVA 16,404%	64 959,84	34 448,40	99 408,24
TOTAL A CHARGE DE LA COLLECTIVITE	67 940,16	16 301,60	84 241,76

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré :

- Approuve l'Avant-Projet établi par Monsieur Stéphane Thouin, architecte du Patrimoine, maître d'œuvre,
- Dit que les travaux seront réalisés en 2 tranches,
- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération

38-2021 Rapport d'activité de la CAGV – Exercice 2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, en application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, a adressé au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année 2020.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A 13 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

- Accepte le rapport annuel 2020 de la CAGV.

39 - 2021 Transmission du Pacte de Gouvernance de la CAGV

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, en application de l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales, a adressé au maire de chaque commune membre le pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de Grand Villeneuvois.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

Le Conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A 6 Voix pour – 6 Voix contre – 1 Abstention

- Accepte le pacte de gouvernance de la CAGV.

40 – 2021 Election d'un délégué titulaire au SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES DE PENNE D'AGENAIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur Thierry CAUSSAT étant dans l'impossibilité d'exercer les fonctions de délégué titulaire au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais et conformément aux articles L.

5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de le remplacer.

Vu l'adhésion de la commune de Hautefrage la Tour au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais,

Monsieur le Maire invite les candidats à se déclarer

S'est portée candidate pour le remplacement de Thierry CAUSSAT, délégué titulaire

- Mme SEGALA Corinne, actuellement déléguée suppléante

S'est porté candidat pour le remplacement de Corinne SEGALA, déléguée suppléante

- M. BERNOU Rodolphe

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

- Mme SEGALA Corinne 13 voix

- M. BERNOU Rodolphe 13 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté

Désigne comme délégué au SIVU Transports Scolaires de Penne d'Agenais les délégués titulaires et suppléants dont les noms et renseignements suivent :

Titulaires :

- **Mme** DA SILVA Christelle, adjointe au maire, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

- **Mme** SEGALA Corinne, conseillère municipale, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

Suppléants :

- **Mme** BARRAU Elanie, conseillère municipale, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

- **M.** BERNOU Rodolphe, conseiller municipal, 47340 HAUTEFAGE LA TOUR

Questions diverses :

CAGV – Containers semi-enterrés :

Lors de la présentation du rapport d'activité 2020 de la CAGC, Monsieur le Maire évoque les alentours des bornes semi-enterrées. Ceux-ci ne sont pas toujours très propres. Monsieur Bernou ajoute que des pièges-photo peuvent être mis en place. Ces pièges prennent en photo toute personne amenant ses déchets au point de collecte. Cela pose une question d'éthique. L'ensemble du conseil n'y est pas favorable. Monsieur le Maire tranche en disant que l'on sensibilisera l'ensemble des administrés sur la propreté des lieux par la voix du bulletin municipal.

SIVU Transport scolaire – Penne d'Agenais :

Lors de la dernière réunion, le syndicat informe les participants qu'il se trouve en difficulté financière. Il a annoncé une augmentation de 10€ sur le montant de la participation de la commune. Ainsi, le montant de la cotisation passe de 50€ à 60€ par enfant.

AESH :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du courrier émanant de l'inspection de l'académie du département du Lot et Garonne. Celui-ci stipule qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les AESH exerçant sur le temps périscolaire seraient à la charge de la

collectivité. Cela représente une trentaine d'heure supplémentaire par mois pour la commune de Hautefage. L'ensemble du conseil n'est pas d'accord. Monsieur le Maire informe qu'un courrier sera envoyé à l'inspecteur de l'académie.

Terrain multisport intergénérationnel :

Monsieur le Maire dresse un point financier. Il présente les travaux à finir sur l'année 2022.

Ecole numérique :

Les travaux et les achats concernant l'école numérique sont terminés. Monsieur le Maire informe que la subvention est moindre comparée au coût réel de l'investissement.

Salle des fêtes – Vaisselle :

Monsieur Carrié rappelle que la vaisselle rangée dans la Salle des fêtes appartient au comité des fêtes. Monsieur Carrié va rencontrer la présidente du Comité des fêtes pour clarifier le mode de location et la manière de dresser l'état des lieux pour la vaisselle et les couverts. Il est suggéré de monter la caution pour la vaisselle à 50€. Par ailleurs, la mairie souhaiterait récupérer la clé pour accéder à la salle de la vaisselle pour atteindre la prise 380V. Le mobilier qui peut être prêté (40 chaises et 6 tables) se trouvera désormais à l'atelier.

Vœux du maire :

La date arrêtée pour organiser les vœux du maire est le 16 janvier 2022 à la salle des fêtes. L'heure reste à préciser.

Décoration de Noël :

Messieurs Carrié et Giraud se proposent pour installer les décorations lumineuses de Noël le mardi 7 décembre. Un point est fait sur le contrat de location des décorations.

Chemins de campagne :

Monsieur Filhol questionne l'assemblée sur les responsables de l'entretien des chemins de randonnée. Monsieur le Maire et Monsieur Victor répondent que ceux-ci sont entretenus par la CAGV ou la régie. Ils passent une fois par an. Devant l'étendue de la tâche, Monsieur le Maire propose d'établir un programme d'entretien des chemins et de le soumettre à Monsieur Gueugnot, responsable de la voirie.

Dépôt :

Pas de nouvelles

Affaire Domingie :

Pas de rendez-vous fixé pour le moment avec le nouvel avocat. Monsieur le Maire s'en charge.

Projet MAM :

Les assistantes maternelles n'ont pas été convoquées.

Réunion SIVU Chenil de Caubeyre :

Monsieur le Maire informe d'une réunion le 4 décembre et demande qui pourrait le remplacer.

Séance levée à 21h55